

**REPARATEUR AGREE CITROEN
GARAGE CHAFFRAIX - depuis 1931**

47 Faubourg Saint Nicolas
21200 BEAUNE
Tél : 03.80.22.17.55
Fax : 03.80.22.46.32
TVA intra : FR89399847250
Siret : 399.847.250.00012
Ventes-Réparations ttes marques

S.A.S DOMAINE AF GROS

1 GRANDE RUE

21630 POMMARD

* Dans le réseau Citroën participant

S121263080 - CIFA A4TA2S - 07/2019 - PARAGON - Tél : 01 46 49 41 36

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	15/02/2021	2 642	DOMAINE AF GROS		Payable le 15/02/2021
362652		69356			
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VD			

MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{ère} MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
Volkswagen	WV1ZZZSYZL9012406				1
CRAFTER-2.0 TDI	FV-715-YN	4 172		071	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PH	AFFECTATION	Nbre PAGE

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	CT
MOAM	REPLACER FEU ARG	0.30	TTC 68.40	TTC 20.52 2
----- SOUS-TOTAL MO HORS BAREME -----				20.52
PAM	FEU ARG *AD* 6012352	1.00	180.74	180.74 2
RECY	RECYCLAGE DECHETS	1.00	3.60	3.60 2
----- SOUS-TOTAL PIECES -----				184.34

Merci de votre visite et bonne route.

Ass pro1063069604 obligatoire, souscrite auprès AXA 5 rue du Ibg ST Nicolas 21200 Beaune Tel:0380227328 - nb a utiliser IBAN : FR76 1100 6210 5152 1102 6066 021 Code BIC:AGRIFRPP810

LES MARCHANDISES ET MATERIELS LIVRES RESTENT NOTRE PROPRIETE JUSQU'A PAIEMENT INTEGRAL ET DEFINITIF EN CAS DE NON PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ECHÉANCE. NOUS NOUS RESERVONS LA POSSIBILITE D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITE LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

Tot. HT
170,72

Tot. TTC
204,86

NET À PAYER

204,86

(1 Euro=6.55957 FRF) soit 1343.79 francs

02642
362652
15/02/2021
204.86
15/02/2021
PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE REGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
2	170,72	20,00	34,14
	Total TVA :		34,14

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures et réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation.

